

# COMMUNE DE St MARTIAL DE NABIRAT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le maire de la commune de St Martial de Nabirat,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L213-2,

Vu le code de la route

Vu le code des communes et notamment ses articles L131.1 et L131.2

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière

En raison des travaux du SDE24 - Extension Mr Lagorse au lieu dit Combord 24250 St Martial de Nabirat

### ARRETE

**Art 1** La circulation et le stationnement de tous les véhicules (véhicules légers et poids lourds) seront interdits sur toute la voie communale n° 2012 au lieu dit Combord sauf riverains et Services de Secours. La voie restera fermée à la circulation.

**Art 2** Il appartiendra à l'entreprise ALLEZ et Cie, située « Maison Blanche » 24202 SARLAT de mettre en place la signalisation et les arrêtés aux extrémités des zones interdites.  
La signalisation sera retirée dès qu'elle ne sera plus utile.

**Art 3** Ces mesures prendront effet à compter du 28 septembre 2020 jusqu'au 07 octobre 2020 inclus.

Fait à St Martial de Nabirat  
le 17 septembre 2020

Hervé Ménardie  
Maire de St Martial de Nabirat

